

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DE LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion extraordinaire sur Teams à Montréal le samedi 11 septembre 2021, à 11 h.

Commissaires présents :

M^e Joe Ortona, président
M. Agostino Cannavino, vice-président
M. Mario Benvato, commissaire
M^{me} Maria Corsi, commissaire-parent
M. Jamie Fabian, commissaire – se joint à la réunion à 11 h 06
M^{me} Ellie Israel, commissaire
M. James Kromida, commissaire
M. Joseph Lalla, commissaire
M. Pietro Mercuri, commissaire
M^{me} Mubeenah Mughal, commissaire parent – se joint à la réunion à 11 h 14
M. Mario Pietrangelo, commissaire
M. Tony Speranza, commissaire parent
M. Daniel Tatone, commissaire parent

Commissaires non présents :

M. Julien Feldman, commissaire
M^{me} Sophie De Vito, commissaire

Administrateurs présents :

M. Nicholas Katalifos, directeur général désigné
M^{me} Pelagia Nickoletopoulos, directrice générale adjointe – Éducation
M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale

M. Nasreddine Slimi, directeur adjoint, Ressources matérielles
M^{me} Angela Spagnolo, directrice de secteur, EAAP
M. Mike Cohen, gestionnaire, Marketing et communications
M^{me} Brigida Sellato, conseillère, Secrétariat général

Le président, Joe Ortona, demande à tous d'observer une minute de silence pour commémorer les attentats du 11 septembre.

1. Avis de réunion extraordinaire

Il est confirmé par M^e Nathalie Lauzière qu'un avis de convocation à la présente réunion extraordinaire a été donné.

2.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 11-0-0. Motion adoptée. (M. J. Fabian et M^{me} M. Mughal absents lors du vote)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 21-09-11-2</u></p>
3.	<p><u>Période de questions</u></p> <p>Questions abordées par le président :</p> <p><u>Questions de M. Chris Eustace</u> La question suivante porte sur le vote unanime de la résolution en lien avec le projet de loi 96.</p> <p>Comment peut-on faire confiance au conseil à la suite de la modification soudaine de la résolution initiale?</p> <p>Le président pourrait-il rassurer le public, à savoir que le système de commission scolaire avec conseil élu s'avère le meilleur modèle de gouvernance pour nos écoles?</p>
	<p>M. Jamie Fabian se joint à la réunion à 11 h 06. M^{me} Mubeenah Mughal se joint à la réunion à 11 h 14.</p>
4.	<p><u>« Motion : La Commission scolaire English-Montréal rectifie sa position sur le projet de loi 96</u></p> <p>ATTENDU QUE le projet de loi 96, <i>Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français</i>, a été déposé à l'Assemblée nationale du Québec le 13 mai 2021;</p> <p>ATTENDU QUE, le 1^{er} septembre 2021, la Commission scolaire English-Montréal a adopté une résolution demandant au gouvernement du Québec le retrait du projet de loi 96 dans sa forme actuelle et demandant au gouvernement fédéral de renvoyer le projet de loi 96 à la Cour suprême du Canada pour qu'elle se prononce sur sa légalité;</p> <p>ATTENDU QUE, dans le préambule de sa résolution du 1^{er} septembre 2021, la Commission scolaire English-Montréal a formulé plusieurs critiques concernant le projet de loi 96;</p> <p>ATTENDU QUE la Commission scolaire English-Montréal reconnaît que certaines de ces critiques du projet de loi 96 étaient non fondées ou erronées et qu'elle désire rectifier sa position sur le projet de loi 96;</p> <p>ATTENDU QUE, en particulier, la Commission scolaire English-Montréal ne remet pas en question le fait que le Québec forme une nation;</p> <p>ATTENDU QUE, en particulier, la Commission scolaire English-Montréal reconnaît qu'il est important de protéger et de promouvoir la langue française, notamment sur l'île de Montréal, et affirme solennellement son engagement à travailler avec tous les Québécois, incluant le gouvernement du Québec, en vue de poursuivre cet objectif;</p> <p>ATTENDU QUE la Commission scolaire English-Montréal demeure grandement préoccupée par l'impact qu'aura le projet de loi 96 sur la communauté de langue anglaise du Québec;</p>

ATTENDU QUE la Commission scolaire English-Montréal demeure très critique à l'égard de la tentative de contrer tout contrôle judiciaire en invoquant la clause dérogatoire dans le projet de loi 96;

ATTENDU QUE la présente résolution peut être votée au plus tôt le samedi 11 septembre 2021, en vertu des règlements de la Commission scolaire English-Montréal;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOE ORTONA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la présente résolution remplace la résolution n° 21-09-01-11 concernant la position de la Commission scolaire English-Montréal sur le projet de loi 96.

IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Commission scolaire English-Montréal demande au gouvernement du Québec le retrait du projet de loi 96 dans sa forme actuelle.

IL EST ENCORE DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la présente résolution soit transmise :

- au premier ministre François Legault; au ministre Simon Jolin-Barrette, responsable de la langue française; et au député Christopher Skeete, adjoint parlementaire du premier ministre François Legault pour les relations avec les Québécois d'expression anglaise;
- au premier ministre Justin Trudeau et à Mélanie Joly, ministre fédérale des Langues officielles;
- à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ).

IL EST ENCORE DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la résolution n° 21-09-01-11, adoptée le 1^{er} septembre 2021, soit abrogée.

Vote : 12-0-1. Motion adoptée. (M. J. Lalla s'est abstenu)

Résolution n° 21-09-11-4

5. Clôture de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR AGOSTINO CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 11 h 16.

Vote : 13-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 21-09-11-5

Signé à Montréal,

M^c Joe Ortona, président

M^c Nathalie Lauzière, secrétaire générale